

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 5 mai 2025

Date de l'annonce publique : 25/04/2025

Date de la convocation des conseillers : 25/04/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.

Référence CC.2025-05-05 - 2.01

Point de l'ordre du jour 2.01

Objet **Convention ASFT pour l'année 2025 - Club Aktiv Plus « Eist Heem »**

Le conseil communal,

Vu la convention entre le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l' Accueil, l'association sans but lucratif *Proxicom* et la Commune de Roeser déterminant la gestion du Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées (Club Aktiv Plus) « Eist Heem » de Berchem pour l'année 2025 ;

Considérant qu'en contrepartie de l'engagement de l'association *Proxicom* à gérer et exploiter ce club senior, l'État et la Commune assurent une participation financière, la participation financière de l'État étant une participation par couverture du déficit pour autant que sont concernés les frais de personnel, alors que la participation financière de la Commune est une participation par couverture du déficit pour autant que sont concernés les frais de personnel (13%), les frais d'assurances, frais d'énergie et tous autres frais liés à l'infrastructure ;

Vu l'article 3/221/612160/99001 du budget communal ;

Vu la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (loi ASFT) ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires des services pour personnes âgées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention entre le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l' Accueil, l'association *Proxicom* et la Commune de Roeser déterminant la gestion du Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées (Club Aktiv Plus) « Eist Heem » de Berchem pour l'année 2025.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 13 mai 2025


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,